

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	22	22

DATE DE LA CONVOCATION
28/02/2023

DELIBERATION N°
02/06.03.2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le six mars à 17h30**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POLYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. DEBRAY M. GROS M. GUISIANO Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO M. VERAN	M. FAUQUET-LEMAITRE M. SIMONETTI M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. LAIN M. PORTAL	M. BERTORELLO M. DRAGONE Mme FERRARO Mme TERMES
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

OBJET DE LA DELIBERATION :

FIXATION DES TARIFS APPLIQUES SUR LES ESPACES-TRIS DU SIVED NG

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU La délibération du Comité Syndical n°12b/24.06.2008 du 24 juin 2008 portant création d'une régie « avances et recettes » pour les tarifs appliqués dans les Espaces-triS,
VU l'arrêté du Président du 18 septembre 2008 portant constitution d'une régie de recettes,

CONSIDERANT que les Espaces-triS du SIVED NG sont des dispositifs gratuits réservés aux particuliers afin de déposer leurs déchets (hors ordures ménagères) pour une valorisation matière maximale,
CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2017, les négociants de matériaux ont obligation de récupérer les déchets des artisans du BTP et que le SIVED NG a modifié le Règlement Intérieur de ses Espaces-triS du secteur Est pour en interdire, dès le 1^{er} janvier 2018, l'accès aux professionnels du BTP,
CONSIDERANT ce qui précède, il convient malgré tout, de maintenir une tarification pour le traitement de certains déchets, notamment afin de pouvoir facturer les gros apports des particuliers,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni le 20 février 2023 pour fixer les tarifs appliqués aux professionnels sur les Espaces-triS pour l'exercice 2023 qui intègrent les révisions des prix, l'évolution des charges de structure, l'évolution de la TGAP au 01^{er} janvier 2023 comme suit :

Matériaux	Proposition de tarifs à la tonne régie Espaces-triS 2023
Encombrants	210,00 €
Bois	115,00 €
Déchets verts	90,00 €
Déchets verts Pole Valo	20,00 €
Gravats	25,00 €
Pneus	735,00 €
Déchets dangereux	1 070,00 €
Souches Pole Valo	110,00 €

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

FIXE le tarifs appliqués aux professionnels sur les Espaces-triS comme suit :

Matériaux	Proposition de tarifs à la tonne régie Espaces-triS 2023
Encombrants	210,00 €
Bois	115,00 €
Déchets verts	90,00 €
Déchets verts Pole Valo	20,00 €
Gravats	25,00 €
Pneus	735,00 €
Déchets dangereux	1 070,00 €
Souches Pole Valo	110,00 €

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter du 01^{er} avril 2023,

DIT que les services du SIVED NG sont chargés de communiquer ces nouveaux tarifs aux usagers du service.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Eric AUDIBERT
S.I.V.E.D N.G
CS 70325
83175 BRIGNOLES Cedex